



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 5/28
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaire
aménagement d'office
activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
habitat ou équip. communautaire
aménagement d'office
activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
habitat ou équip. communautaire
aménagement d'office
activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :
habitat ou équip. communautaire
aménagement d'office
activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :
habitat ou équip. communautaire
aménagement d'office
activité indus. ou artisanale

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant
adjugé ou en construction
à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover
Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
existante
adjugé ou en construction
à réaliser

Station à statut particulier
privée
à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant
adjugé ou en construction
à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 1-6, Rue Laureoux - B-4800 VIEUVERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)

Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Ia)
Prévention éloignée (Ib)
Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable
1er catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
non classé
Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)

Les zones ou d'appartenance aux différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en rose sur les plans de secteur.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

--- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/02/2005)

40/2 Limite de planche IGN (1/10.000)

Planimétrie : le document peut présenter des écarts de plan décalés à différentes échelles et selon différents techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

